

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°24/2023

Séance Ordinaire du 24 mai 2023

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-quatre mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance :

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, DURAND Christophe.

Procurations : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : /

Date de la convocation :

19/05/2023

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.3.2 lignes de
trésorerie

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de contracter une ligne de trésorerie auprès de la CRCAM Sud Méditerranée pour le financement d'un montant de 150 000 € accordé à la Commune. Il ajoute que pour cette ligne de trésorerie, les intérêts seront mensuels pour une durée de 12 mois. L'index monétaire sera EURIBOR 3 mois +1%.

La commission et les frais de dossier seront de 300 €.

Monsieur le Maire dit que celle-ci est destinée à financer les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de contracter cette ligne auprès de la CRCAM Sud Méditerranée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

